

PROJET ÉDUCATIF A.L.S.H. – ARCHE AGGLO

La politique Enfance-Jeunesse conduite en collaboration avec nos partenaires associatifs, fait l'objet d'une contractualisation avec différents partenaires institutionnels : les services « Sports et Jeunesse » du Département, l'Etat, la Caisse d'Allocations Familiales de la Drôme et de l'Ardèche et la MSA dans le cadre du dispositif Contrat Enfance Jeunesse. L'attractivité de notre territoire se trouvera renforcée par notre capacité à développer des services pour les enfants, les adolescents et les jeunes adultes (éducation, loisirs, formation, emploi, logement, citoyenneté). Mais une politique jeunesse ne se résume pas à une série d'activités par tranche d'âge. L'enjeu est de créer un environnement où les jeunes de tous les milieux trouvent leur place et sont reconnus.

La Communauté d'Agglomération soucieuse de poursuivre et compléter l'action éducative des enfants du territoire pendant les périodes de vacances scolaires et le mercredi organise deux Accueils de Loisirs Sans Hébergement dénommé Accueil Loisirs de Tournon sur Rhône et Accueil de loisirs de St Félicien.

Préambule

Ils ont pour objectif de répondre à la demande des familles en offrant aux enfants un service public d'animation diversifié et de qualité adapté à leurs besoins et contribuant à leur développement et à leur épanouissement.

L'application d'un tarif journalier ou ½ journée ou forfait journées en fonction du quotient familial (déterminé annuellement à partir des revenus et de la composition de la famille) permettra aux différentes catégories socioprofessionnelles d'inscrire leurs enfants à ces structures. Quant aux enfants domiciliés hors Communauté d'agglomération ARCHE Agglo, un tarif spécifique sera appliqué en fonction du quotient familial.

Accueillir les enfants et jeunes hors de leur espace familial, c'est créer, pour eux, un lieu avec des repères et en garantissant une sécurité affective morale et psychologique tout en développant leur autonomie, leur sens de la citoyenneté et de la solidarité. L'épanouissement de l'enfant, tant physique que psychologique, est au cœur des préoccupations des deux structures. Toutes les activités proposées sont basées sur les principes du jeu et du loisir. L'organisation de mini-camps (activité accessoire à l'accueil de loisirs) pendant les vacances de février et d'été permet aux enfants de sortir de leur environnement familial et de découvrir de nouveaux lieux de vie.

Le pôle Jeunesse, Solidarité et service au public repose sur plusieurs grands axes :

- L'enfance
- L'adolescence
- Les jeunes adultes
- Les personnes âgées et personnes porteur de handicap
- Le numérique

C'est un projet partenarial qui vise à développer sur un territoire donné une politique locale et globale, concertée et évaluée en faveur des enfants, des adolescents, des jeunes adultes, des personnes âgées et des personnes porteuses de handicap et ainsi favoriser leur accès à des projets, à l'autonomie et à l'engagement citoyen.

I - OBJECTIFS ÉDUCATIFS

A – CONTRIBUER À L'ÉPANOUISSEMENT DE L'ENFANT

1. Enrichir sa personnalité

Les activités doivent lui permettre de découvrir et de développer ses talents. Elles nourrissent sa curiosité et favorisent sa créativité. Toutes les activités proposées sont adaptées à l'âge et au rythme de l'enfant en l'accompagnant dans les découvertes d'activités :

- **des activités artistiques** et culturelles diverses telles que le dessin, la peinture, le chant, la musique, la danse, le théâtre, musée...
- **des activités manuelles** pour le développement de la dextérité et des capacités psychomotrices de l'enfant telles que le scrapbooking, création de bijoux, T-Shirts, mosaïque...
- **des activités physiques** et sportives en mettant l'accent sur celles qui sont pratiquées par les associations locales
- **des activités numériques** pour l'acquisition de savoirs techniques

2. Développer son autonomie et son esprit d'initiative.

Les activités doivent aider l'enfant à se repérer dans leur environnement, à le respecter et à acquérir une autonomie. Elles doivent lui offrir l'occasion de s'exprimer et d'acquérir des compétences nouvelles.

L'enfant doit prendre conscience de ses droits et devoirs, il doit apprendre à faire respecter son intégrité et respecter celle des autres, enfants et adultes.

B – FAVORISER LA SOCIALISATION DE L'ENFANT

1. Apprendre à vivre ensemble – Partager sa propre expérience et ses découvertes

Le respect de chacun est indispensable à l'organisation de la vie collective. L'enfant doit être responsabilisé et la solidarité valorisée.

L'organisation et la participation à la vie de groupe est assurée :

- en élaborant des règles de vie en commun
- en participant à la préparation et à la prise en charge des activités
- en étant responsable du matériel et des locaux
- en participant aux tâches de fonctionnement quotidien du centre (rangement, nettoyage, sécurité)

2. Les mixités.

La rencontre d'enfants de tous milieux favorise le partage et la mixité sociale. Les activités sont organisées de façon à ce que tous les enfants, filles et garçons, puissent y participer.

3. Favoriser les liens intergénérationnels

La rencontre des enfants et des personnes âgées favorise le lien social par les échanges entre les générations.

C – AGIR POUR L'ÉGALITÉ

1. Promouvoir l'égalité des chances.

L'accueil de loisirs est l'occasion de donner au plus grand nombre d'enfants un accès à la culture, au sport, au numérique et à la découverte de l'environnement.

Par la découverte d'activités et les sorties, il favorise l'ouverture à la vie de tous les enfants quelle que soit leur appartenance sociale.

II - LA MISE EN OEUVRE DU PROJET

A – les structures

ALSH TOURNON-SUR-RHONE - Accueil de loisirs de 78 places dont 30 en maternelle et 48 en élémentaire pour des enfants âgés de 3 à 14 ans pendant les vacances scolaires et 40 places pour les mercredis. Le centre est soumis à un agrément des locaux par la Protection Maternelle Infantile et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et la Protection de la Population. Les locaux d'accueil sont situés au groupe scolaire des Luettes de Tournon sur Rhône.

ALSH SAINT-FELICIEN - Accueil de loisirs de 48 places pour des enfants âgés de 4 à 12 ans pendant les vacances d'été et 36 places pour des enfants âgés de 6 à 12 ans pendant les petites vacances. Le centre est soumis à un agrément des locaux par la Protection Maternelle Infantile et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et la Protection de la Population. Les locaux d'accueil sont situés à l'école publique de Saint Félicien

B - les familles

Elles doivent inscrire leur enfant pour chaque période de vacances. Elles sont invitées à des journées portes ouvertes, fêtes, etc... Elles sont sollicitées pour toutes autorisations (sorties, veillées...). Elles sont informées en cas de difficultés avec leur enfant et sollicitées pour rappeler à celui-ci la démarche ou le fonctionnement de la structure.

C - L'équipe d'encadrement

La communauté d'agglomération se réfère aux textes réglementaires du code de l'action sociale et des familles pour l'organisation des accueils de loisirs en termes de quantité et de qualification des différents intervenants auprès des enfants.

Les accueils de loisirs sont placés sous la responsabilité d'un directeur titulaire au minimum d'un BAFD ou équivalent. L'accent sera mis sur la qualification des animateurs (BAFA ou équivalent)

D - Le matériel

Le centre est équipé de petits matériels pédagogiques.

III - LES MODALITES D'ACCUEIL DE L'ENFANT

A - ALSH DE TOURNON SUR RHONE

Le centre de loisirs est ouvert pendant les vacances scolaires et les mercredis de 7 h45 à 18 h 30 sauf jours fériés : Vacances d'Hiver, vacances de Printemps, vacances d'Eté et vacances de Toussaint.

ADRESSE	Accueil de loisirs Ecole des Luettes 07300 TOURNON SUR RHONE
HORAIRES ACCUEIL	09H à 17H
HORAIRES GARDERIE	Matin : 7h45 à 9h Après-midi : 17H à 18H30
TELEPHONE	04 75 08 26 64 (Temps scolaire) 06 78 12 70 89 (Vacances scolaires)
AGE DES ENFANTS ACCUEILLIS	3 à 14 ans
NOMBRE D'ENFANTS MAXIMUM	78 en période de vacances scolaires 40 les mercredis

Une fois le dossier constitué et le tarif de journée calculé, les fiches d'inscription permettront de préciser les jours ou semaines sélectionnés.

LE DOSSIER

Le dossier est composé des pièces suivantes

La fiche de renseignement : Elle comporte l'état civil de votre enfant, les numéros de téléphone pour joindre les parents en cas d'incident, les personnes autorisées à venir chercher les/l'enfant(s) en cas d'impossibilité ou de retard des parents.

La fiche sanitaire : Elle recense l'état des vaccinations, les allergies et régimes alimentaires de votre enfant. Ces informations sont prises en compte dans la préparation des repas et des goûters. Les fiches doivent être signées et mises à jour si besoin.

Les 2 pièces suivantes sont à fournir impérativement lors de la première inscription annuelle afin de déterminer le quotient applicable pour l'année civile.

La photocopie du justificatif de domicile : Elle justifie l'accès aux tarifs préférentiels pour les résidents de la communauté d'agglomération ARCHE Agglo.

La photocopie de l'avis d'imposition de l'année N – 1 : Elle permet le calcul du quotient familial en utilisant la référence fiscale. Son absence entraîne l'application du tarif le plus élevé.

ou **la notification de la CAF pour l'année en cours.**

Le dossier est renouvelé chaque année afin de garantir l'exactitude des données fournies.

LES TARIFS

Le calcul : (Revenus + prestations CAF ÷ 12 ÷ Nombre de parts fiscales = Quotient Familial)

Le tarif est défini en fonction du quotient familial et du lieu de résident (communauté d'Agglomération ARCHE Agglo et les extérieurs) :

- journée
- 1/2 journée avec ou sans repas
- journée mini-camp

Un tarif forfaitaire est appliqué sur les temps de garderies du matin et du soir.

En cas d'impossibilité d'accueil à la demi-journée, les familles en sont informées par voie d'affichage sur l'accueil de loisirs.

Le responsable se réserve le droit de modifier le programme sous réserve des conditions météo, d'effectif insuffisant ou de difficultés éventuelles d'organisation.

Les horaires peuvent être modifiés en fonction d'activités particulières ou de sorties. Ils seront communiqués par avance aux familles.

LIEU D'INSCRIPTION

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Maison Municipale Pour Tous 36 Quai Gambetta 07300 TOURNON-SUR-RHONE

Tel : 04 75 08 26 64

Documents à fournir :

- **Justificatif de domicile pour les résidents d'ARCHE AGGLO**
- **Carnet de santé de l'enfant (à jour des vaccinations)**
- **N° CAF ou MSA**
- **Règlement et pour déduction éventuelle :**
 - **Attestation Comités d'Entreprises ou autres**
 - **Bons MSA**

B - ALSH DE SAINT-FELICIEN

Le centre de loisirs de Saint-Félicien est ouvert pendant les vacances scolaires de 7h45 à 18 h30 sauf jours fériés : vacances d'été et petites vacances

ADRESSE	Accueil de loisirs Ecole publique Saint-Félicien
HORAIRES DE L'ACCUEIL	De 9h à 17h Matin : 7h45 à 9h Après-midi: 17H à 18H30
TELEPHONE	
AGE DES ENFANTS ACCUEILLIS	4 – 12 ans – été 6 – 12 ans – petites vacances
NOMBRE D'ENFANTS MAXIMUM	48 places maximum l'été 36 places petites vacances

Une fois le dossier constitué et le tarif de journée calculé, les fiches d'inscription permettront de préciser les jours ou semaines sélectionnés.

LE DOSSIER

Le dossier est composé des pièces suivantes :

La fiche de renseignement : Elle comporte l'état civil de votre enfant, les numéros de téléphone pour joindre les parents en cas d'incident, les personnes autorisées à venir chercher les/l'enfant(s) en cas d'impossibilité ou de retard des parents.

La fiche sanitaire : Elle recense l'état des vaccinations, les allergies et régimes alimentaires de votre enfant. Ces informations sont prises en compte dans la préparation des repas et des goûters. Les fiches doivent être signées et mises à jour si besoin.

Les 2 pièces suivantes sont à fournir impérativement lors de la première inscription annuelle afin de déterminer le quotient applicable pour l'année civile.

La photocopie du justificatif de domicile : Elle justifie l'accès aux tarifs préférentiels pour les résidents de la communauté d'agglomération ARCHE Agglo.

La photocopie de l'avis d'imposition de l'année N – 1 : Elle permet le calcul du quotient familial en utilisant la référence fiscale. Son absence entraîne l'application du tarif le plus élevé.
ou **la notification de la Caf pour l'année en cours.**

Le dossier est renouvelé chaque année afin de garantir l'exactitude des données fournies.

LES TARIFS

Le calcul : (Revenus + prestations CAF ÷ 12 ÷ Nombre de parts fiscales = Quotient Familial)

Le tarif est défini en fonction du quotient familial et du lieu de résident (communauté d'Agglomération ARCHE AGGLO et les extérieurs) :

- journée
- 1/2 journée avec ou sans repas
- journée mini-camp

Un tarif forfaitaire est appliqué sur les temps de garderies du matin et du soir.

En cas d'impossibilité d'accueil à la demi-journée, les familles en sont informées par voie d'affichage sur l'accueil de loisirs.

Le responsable se réserve le droit de modifier le programme sous réserve des conditions météo, d'effectif insuffisant ou de difficultés éventuelles d'organisation.

Les horaires peuvent être modifiés en fonction d'activités particulières ou de sorties. Ils seront communiqués par avance aux familles.

LIEU D'INSCRIPTION

Du lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 12h et 13h30 à 17h30

Le mercredi de 13h30 à 17h30

Le vendredi de 8h30 à 12h

15 Place de l'Eglise 07410 SAINT-FELICIEN

Tel : 04 75 06 07 27

Documents à fournir :

- **Justificatif de domicile pour les résidents d'ARCHE Agglo**
- **Carnet de santé de l'enfant (à jour des vaccinations)**
- **N° CAF ou MSA**
- **Règlement et pour déduction éventuelle :**
 - **Attestation Comités d'Entreprises ou autres**
 - **Bons MSA**

Le Président de ARCHE Agglo
Frédéric SAUSSET